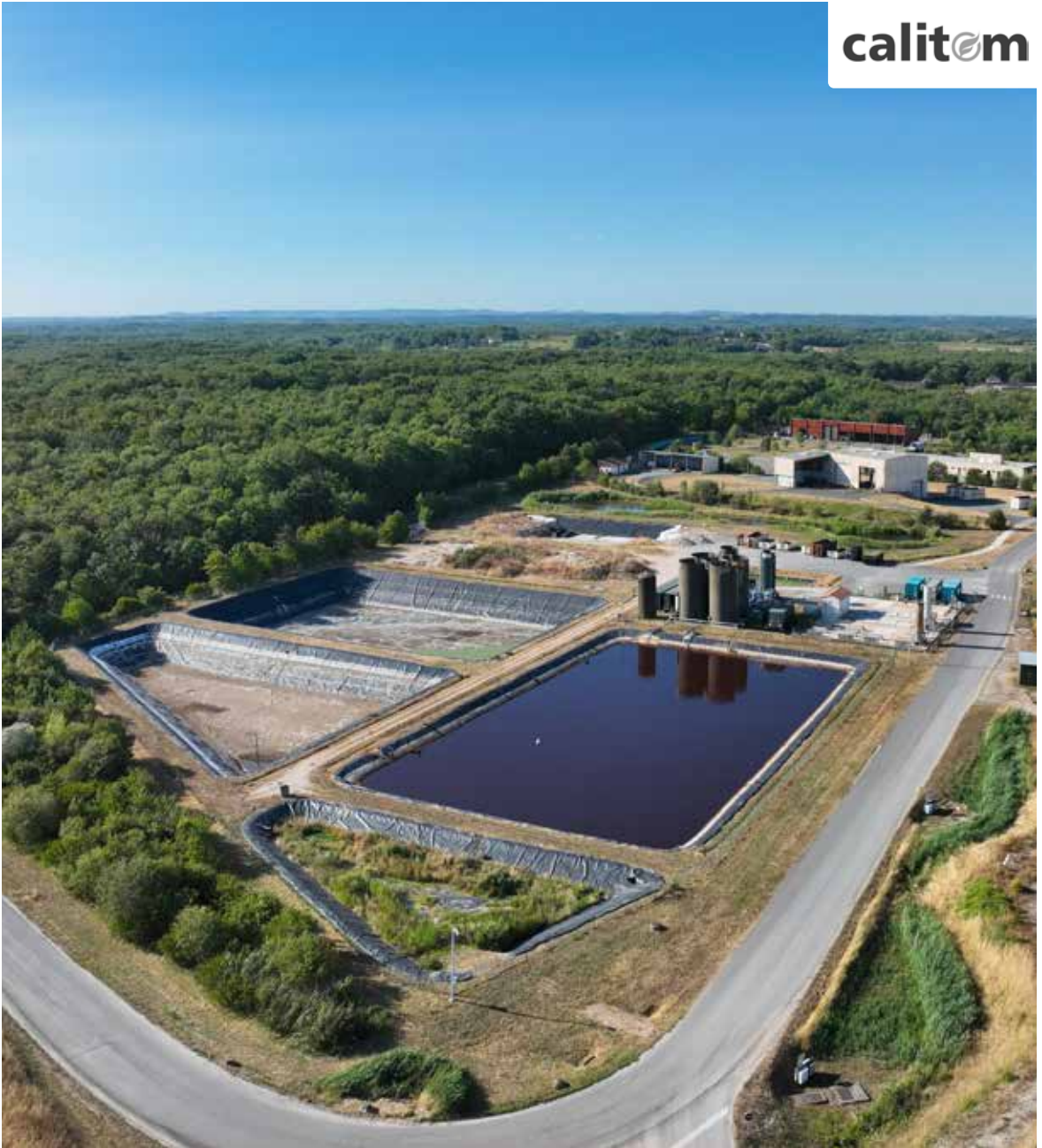




ALTERNATIVES^{#14}

Magazine d'information des services publics des déchets • Septembre 2026

**Responsable de site
de traitement**

8

**La consigne
des bouteilles plastique**

10

**La fête
écoresponsable**

17

VOS CONTACTS

par compétences



Collecte

www.lerouillacais.fr

05 45 96 99 40

Prévention et traitement

Calitom



Prévention et collecte

www.grand-cognac.fr

05 86 19 00 95

Traitement

Calitom



Prévention et collecte

www.ppmv.grandangoulême.fr

N°Vert : 0 800 77 99 20

Traitement

Calitom



Prévention, collecte et traitement

www.calitom.com

N°Vert : 0 800 500 429

Alternatives

Magazine d'information des services publics des déchets

Renseignements liés à la publication : N° vert 0 800 500 429 -

www.calitom.com - Facebook @Calitom16

Plusieurs collectivités agissent sur le département de la Charente en matière de prévention, de collecte et de traitement des déchets. Selon la nature des renseignements recherchés, contacter la collectivité de référence mentionnée sur la carte. Les articles de ce magazine précisent si nécessaire toute particularité de territoire.

▪ **Directeur de publication du magazine :** Michaël LAVILLE

▪ **Rédaction et mise en page :** service communication Calitom ▪ **Photos :** Calitom, AdobeStock, GrandAngoulême

▪ **Impression :** Reprint - 197 400 exemplaires

▪ **Périodicité :** 2 fois par an ▪ **Dépôt légal :** sept. 2026

▪ **ISSN :** 2825-1172 ▪ **Éditeur :** Calitom, 19 rte du Lac des Saules, ZE la Braconne, 16600 Mornac.



région
Nouvelle-
Aquitaine





Consigne plastique UNE IMPOSTURE ORGANISÉE

Assez de faux-semblants ! Le gouvernement et les lobbies industriels nous présentent la consigne pour recyclage des bouteilles plastique comme une solution miracle. Ce mensonge est une dangereuse diversion qui sert les intérêts des pollueurs au détriment du pouvoir d'achat des ménages, du service public et plus largement de l'écologie.

Soyons clairs : la consigne est l'outil de maintien du modèle jetable. En donnant une caution verte à la bouteille en plastique, elle permet aux géants de l'agroalimentaire et de la distribution de continuer à inonder le marché d'emballages polluants. Pendant qu'ils confortent leurs profits, on demande aux citoyens de s'accommoder d'un système complexe et on sabote le service public du tri, que nous finançons tous.

Cette fausse bonne idée va créer une usine à gaz : un circuit parallèle qui double le bac jaune, pénalise les commerces de proximité et ne résout rien sur le fond. L'urgence n'est pas de construire un nouveau système pour recycler une infime partie de nos déchets, mais bien d'arrêter l'hémorragie à la source.

Nous exigeons du courage politique. Le vrai combat, c'est celui de la réduction drastique des emballages. C'est imposer le réemploi, surtaxer le suremballage et appliquer comme il se doit le principe de pollueur-payeur. Les industriels doivent payer pour la pollution qu'ils génèrent. Le gouvernement doit cesser de céder aux lobbies et défendre une politique ambitieuse de sobriété. Nous ne serons pas les complices de ce greenwashing. Le seul objectif qui vaille est celui du zéro déchet, pas celui de la survie du tout-jetable.

Michaël LAVILLE,
Président de Calitom

SOMMAIRE

Septembre 2026

06

LES ACTUS

**Soutien annuel
aux acteurs charentais engagés**

08

FICHE MÉTIER

**Responsable de site de traitement
des ordures ménagères**

10

LE DOSSIER

**La consigne des bouteilles en plastique,
ce qu'il faut vraiment comprendre**

14

DANS LES TERRITOIRES

**Sacs transparents :
redistribution à tous les habitants**

15

ZOOM SUR

Tous les territoires représentés à Calitom

17

UN PAS DE + VERS LE ZÉRO DÉCHET

Faire la fête écoresponsable

18

INITIATIVES LOCALES

Le projet Reload It de Korum



Prévention



Soutien annuel aux acteurs charentais engagés

Chaque année, **le programme de prévention J'agis pour Réduire coordonné par Calitom soutient les associations et structures** qui, comme lui, mènent des projets visant à faire reculer les déchets. Recycleries, jardins partagés, épiceries vrac et local, ateliers de réparation, initiatives solidaires ou projets innovants : en Charente, de nombreux acteurs encouragent le changement de comportement.

En plus d'un appui technique, ce soutien se traduit aussi par des aides financières accordées chaque année sur dossier. Ces subventions sont destinées à aider les porteurs de projets à se structurer, à investir, à sensibiliser le public. Un budget de 200 000 € est réparti selon les objectifs définis et complète les actions déjà menées par les collectivités en faveur du zéro déchet.

En 2026, 22 projets associatifs ont bénéficié de cet appui. L'ambition est de faire émerger un solide réseau local favorisant la réduction des déchets grâce à des solutions alternatives accessibles à tous pour consommer autrement.

LES ORDURES MÉNAGÈRES : disséquées avec attention

Afin de mieux comprendre nos habitudes de tri, une grande campagne d'analyse du contenu des poubelles s'est tenue du 18 mai au 12 juin. Au total, 7 tonnes de déchets ménagers provenant de tous les territoires charentais (urbains et ruraux) ont été méticuleusement triées à la main, réparties par catégories (couches, plastiques, biodéchets, cartons...) et pesées par une équipe de 3 personnes spécialisées, selon un protocole particulier. Un travail difficile qui va mesurer ce qui est jeté à la poubelle, ce qui doit être fait pour réduire encore nos déchets. La dernière campagne de caractérisation des déchets non recyclables datait de 2021.

Résultats très prochainement.

GrandAngoulême

Des porteurs électriques sur les pôles de valorisation

En avril dernier, le pôle Déchèterie-Logistique de GrandAngoulême a accueilli 3 nouveaux porteurs électriques. Ces véhicules équipés de bennes amovibles permettent le transfert des déchets des pôles de valorisation (déchèteries) vers les repreneurs professionnels.

L'acquisition de ces nouveaux véhicules s'inscrit dans le projet global de verdissement de la flotte des véhicules de GrandAngoulême. L'objectif est le remplacement à terme de l'ensemble de la douzaine de porteurs dont dispose ce service, par une motorisation plus respectueuse de l'environnement car moins génératrice d'émission de gaz à effet de serre.

A ce titre, des travaux de mise en place de bornes de recharge électrique avaient été réalisés à l'été 2025 sur le parking logistique situé sur le quai bas du pôle de valorisation de L'Isle d'Espagnac, lieu de départ de tous les camions « porteurs » de GrandAngoulême.



J'agis sur les réseaux

Découvrez en vidéo les actions de prévention et de réduction des déchets menées chaque jour en Charente

National

Agir avant de jeter à la fois indispensable et obligatoire

Depuis 2015, les collectivités doivent définir un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Cette démarche s'inscrit dans une ambition nationale forte traduite par la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire fixant le cap de -15% de déchets ménagers et assimilés par habitant d'ici 2030, par rapport à 2010 (ordures ménagères, emballages et papier, apports en pôles de valorisation).

Le programme départemental J'agis pour Réduire de 50 actions arrive à son terme. Une nouvelle réflexion va être menée par Calitom, GrandAngoulême et Grand Cognac en concertation avec les acteurs charentais pour fixer de nouvelles pistes de réduction pour les 5 prochaines années.

www.calitom.com/plus-prevention/actions

7 500 litres

D'EAU ENVIRON POUR LA FABRICATION D'UN JEAN

Privilégiez l'occasion et la réparation !



RESPONSABLE DE SITE DE TRAITEMENT *des ordures ménagères*



Le pôle de traitement de Valoparc situé à Ste-Sévère réceptionne les déchets résiduels produits par les charentais (ordures ménagères, refus de tri, tout-venant des pôles de valorisation, Déchets d'Activité Economique, amiante liée) et assure le traitement de leurs rejets polluants.

Le site, installation classée pour la protection de l'environnement par arrêté préfectoral, est soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers par les services de l'état. Les déchets y sont stockés dans des casiers étanches et hermétiques avec des solutions de captage des rejets polluants émanant de leur dégradation (les jus nommés lixiviats et le biogaz). C'est dans ce cadre que le responsable d'exploitation veille au respect de la réglementation et est garant du bon fonctionnement général, qu'il s'agisse des déchets déposés, de l'activité de stockage, du traitement des rejets, du matériel, des travaux, de la sécurité...

LE SAVIEZ-VOUS ?

INFORMATIONS

D'une capacité de 70 000 tonnes annuelles, le site d'enfouissement de Ste-Sévère est le dernier en exploitation sur le département.

Les piles et batteries vont en pôles de valorisation (déchèteries) ou dans les points de collecte des magasins exclusivement.

EXPLICATIONS

Valoparc est le seul équipement en Charente permettant de gérer les déchets résiduels des charentais, par enfouissement. Sa capacité d'accueil ne permet pas de les réceptionner en totalité, une partie est exportée vers un centre privé dans la Vienne. Une problématique accentuée par le fait qu'il atteindra son seuil maximum en 2035.

Les piles et batteries ainsi que les appareils électriques et électroniques dans lesquels elles sont insérées (jouets d'enfants, outillage...) vont dans les pôles de valorisation (déchèteries). Lorsqu'elles sont laissées dans les ordures ménagères, le compactage des déchets dans les casiers de stockage peut les percuter et provoquer explosions et début d'incendie.

PETITS MOTS croisés

En 2025, 70 000 tonnes de déchets résiduels charentais ont été apportées sur le site d'enfouissement de Valoparc. Ouvert 5 jours sur 7, de 6h30 à 17h en continu, une équipe de 6 personnes travaille sur le site pour l'accueil et l'enregistrement des camions bennes, le compactage des déchets, le suivi des installations, l'entretien...



D'abord, à l'entrée du site, chaque camion qui arrive est pesé et identifié. Les déchets déposés doivent être conformes à la réglementation, tous ne sont pas acceptés sur le site et en cas de manquement, je réalise un signalement avec des pénalités. L'activité de stockage nécessite un suivi précis de l'exploitation des casiers où les déchets sont déversés, qu'il s'agisse de la hauteur de remplissage, du respect des pentes, du taux de compactage... Tout doit être conforme aux plans et aux relevés topographiques préalables. Il faut aussi veiller au bon fonctionnement des engins sur site ou trouver des solutions en cas de panne car l'exploitation ne s'arrête jamais. Je m'assure aussi que le captage du biogaz soit optimum ainsi que le débit de brûlage de la torchère afin d'éviter toutes nuisances. Je réalise les prélèvements trimestriels des eaux traitées et rejetées dans le milieu naturel qui sont envoyés en laboratoire et doivent être conformes. Enfin, le suivi des travaux des futures alvéoles pour assurer la continuité du remplissage. Il faut toujours avoir une solution à un éventuel problème, agir vite, être réactif.



Lionel MATHES

Responsable du service traitement et transfert des déchets



CHIFFRES



4 820 MWh
produits en
2025 à Valoparc
grâce aux 9
hectares de
panneaux
solaires installés
sur le dôme de
déchets fermé



22 078 m³
de lixiviats (jus
produit par la
dégradation des
déchets) traités
en 2025 avant
d'être rejetés
dans le milieu
naturel.



**3 562 500
Nm³/h**
de biogaz (gaz
produit par la
dégradation
des déchets)
brûlés par les
torchères en
2025.

À SAVOIR

• **Vous souhaitez mieux comprendre le fonctionnement du site d'enfouissement de Valoparc ? Des visites grand public sont organisées sur demande :**

- au numéro vert
0 800 500 429
- sur le formulaire
en ligne [www.
calitom.com/
mes-demarches](http://www.calitom.com/mes-demarches)



La consigne des bouteilles en plastique, ce qu'il faut vraiment comprendre

Derrière le mot rassurant de « consigne » rappelant une période durant laquelle la vie était plus sobre, le gouvernement défend en réalité un dispositif de recyclage des bouteilles plastique, et non leur réemploi. Une nuance majeure. Car sous couvert d'écologie, cette réforme pourrait surtout conforter le modèle du jetable, fragiliser le service public local et brouiller le vrai débat : réduire enfin les emballages à usage unique.

▪ La fausse consigne

Souvent évoquée depuis une dizaine d'années et testée dans quelques grandes surfaces, la « consigne » des bouteilles plastique vient d'être **remise en débat par le gouvernement**.

Mais attention : il ne s'agit pas du retour de la consigne d'autrefois, celle des bouteilles en verre lavées puis réutilisées. Il s'agit là de consigner pour le recyclage.

La bouteille est rapportée, récupérée, broyée puis recyclée. Elle ne revient pas en circulation dans les rayons des magasins, ceci n'est sanitairesment pas possible.

Cette distinction est centrale. Car, **la confusion est fréquente entre réemploi et recyclage**. Le premier évite la production d'un nouvel emballage. Le deuxième traite un déchet déjà produit. La logique n'est pas la même et le bénéfice environnemental non plus.

▪ Ce que promet le dispositif

Le mécanisme paraît simple : le consommateur paie quelques centimes de plus à l'achat, puis récupère cette somme en ramenant sa bouteille dans une borne ou un automate. La mesure semble pleine de bon sens.

L'état avance que la mise en place de la consigne permettra d'atteindre l'objectif réglementaire européen de recyclage de 50% des plastiques en 2025 et 90% en 2030.

Pourtant, la consigne ne peut pas atteindre cet objectif et **ne s'attaque pas au problème des plastiques**.



OBJECTIF FIN DU PLASTIQUE

Les objectifs fixés par la loi Agéc de 2020 sont pourtant clairs :

1

diminuer la production de plastique de moitié d'ici 2030

2

supprimer totalement les bouteilles plastique d'ici 2040

Ne pas se contenter de mieux recycler mais **ne plus en produire massivement**.



La mobilisation de Calitom et de toutes les collectivités en France

Le 9 juin dernier, les élus de Calitom ont pris une motion concernant la mise en œuvre de la consigne pour recyclage des bouteilles de boissons exprimant son opposition à cette solution partielle, coûteuse et déstabilisatrice pour le service public local.

Toutes les collectivités en charge de la gestion des déchets font le même constat et se mobilisent au niveau national.

Une dizaine de courriers ont entre autres été transmis par Calitom au Premier Ministre, au Ministre chargé de la Transition écologique, au Ministre de

l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique... demandant au Gouvernement de renoncer à ce projet, considérant notamment que la priorité doit être donnée à la réduction de la production de bouteilles plastique et d'emballages à usage unique.



Cette solution ne concerne **que les bouteilles plastique** pas tous les emballages en plastique comme cela devrait être le cas.

▪ La réalité des chiffres

Le **non-respect des objectifs européens** en matière de recyclage du plastique coûte à la France **1,5 milliard d'euros par an d'amende**. Or, les bouteilles ne représentent que 10% de tous les emballages plastique.

La consigne des bouteilles ne mettra pas fin à cette amende qui restera de 1,4 milliard voire plus dans le cas où toutes les bouteilles ne seraient pas rapportées.

▪ Un risque de double système, un coût

Aujourd'hui, **les collectivités collectent déjà les emballages** via les bacs jaunes. Demain, avec la consigne, un second circuit serait créé complexifiant le geste de tri pour les habitants.

Les tournées de collecte étant basées sur les volumes actuels d'emballages, le détournement des bouteilles en plastique vers les bornes nécessiterait une **réorganisation des circuits** adaptée à cette évolution.

Autres effets négatifs : celui de la **capacité du centre de tri** qui intègre aujourd'hui ce gisement, celui du **coût des investissements récemment réalisés** à la demande des éco-organismes sur le centre de tri.

1,5
MILLIARD
de bouteilles vendues
par an en France

25 À
100%
D'IMPACT
de la consigne
sur le prix de l'eau
en bouteille

20
CENTIMES
de plus pour chaque
bouteille achetée

100€
D'IMPACT
par habitant
pour les consommateurs
qui n'auront pas accès
à une borne à
côté de chez-eux,
une perte de 100€

▪ Le tri des bouteilles plastique en Charente

Sur le territoire de Calitom, **les performances de collecte des bouteilles de boisson atteignent déjà environ 90%**, notamment grâce à l'organisation locale de la collecte et à l'usage du sac transparent pour les ordures ménagères résiduelles. Ceci démontre qu'il est possible d'atteindre des objectifs élevés de collecte sans créer un système parallèle au bac jaune, coûteux, moins lisible pour les habitants et déstabilisateur pour le service public local.

▪ Le lobby des industriels

Cette consigne profiterait pleinement aux industriels du secteur boisson qui récupéreraient les bénéfices du recyclage des bouteilles notamment en PET, seule matière plastique dont le recyclage est rentable.

Une recette qui échapperait aux collectivités et aux contribuables tout en leur laissant les coûts fixes de collecte, de tri, de traitement des refus et de gestion des emballages les plus complexes.

Cette consigne permet également à la grande distribution de fidéliser sa clientèle en **maintenant le geste d'achat** d'autres bouteilles ou produits sur le proche lieu des bornes et automates souvent situés sur les parkings des supermarchés.

Une mesure qui pourrait bouleverser l'équilibre local

Le sujet est aussi territorial, économique et social.

Une telle consigne pourrait orienter les consommateurs et ainsi favoriser les grandes surfaces équipées d'automates, au détriment des commerces de proximité et des centres-bourgs.



La vraie bonne solution au problème existe

Les emballages plastique jetables mis sur le marché chaque année



Une bouteille plastique recyclée reste d'abord une bouteille plastique produite, transportée, consommée puis traitée. Même recyclée, elle suppose de la matière, de l'énergie, de la logistique et des installations.

La consigne pour recyclage à l'inverse de la consigne pour réemploi n'évite pas de produire un nouvel emballage.

Ce qui serait ambitieux, serait de ne pas se contenter de mieux recycler les bouteilles jetables mais d'apprendre à en produire moins jusqu'à s'en passer progressivement, développer l'eau du robinet, les fontaines publiques, les contenants réutilisables et le réemploi.



Rencontre

Fervent opposant au projet gouvernemental de la consigne pour recyclage des bouteilles plastique, M. Jean-François VIGIER, Maire de Bures-sur-Yvette (Essonne), conseiller régional d'Île-de-France et Vice-Président de l'Association des maires de France porte la parole de l'AMF au côté de ceux qui refusent cette fausse consigne.

"Pour les habitants, ce projet va à l'encontre de la simplification du geste de tri engagée depuis 10 ans, conduisant à du stockage à la maison, puis à l'utilisation de véhicules pour se rendre à des automates situés à 5, 10 ou 15 kilomètres..."

Quel est votre avis sur l'annonce toute récente du gouvernement de relancer le projet de consigne sur les bouteilles en plastique ?

Le retour de la consigne des bouteilles plastique est incompréhensible. Ce projet du gouvernement intervient sans attendre le bilan objectif du recyclage prévu pour 2028 et s'appuie sur des exemples européens fonctionnant selon des modèles privés non comparables avec notre service public - des pays qui voient d'ailleurs leur nombre de bouteilles plastique finalement augmenter. En 2023 suite à une expérimentation abandonnée, un plan solide de 14 propositions avait été remis par les collectivités au gouvernement. Aucune n'a été mise en œuvre. Trois ans ont été perdus.

Le gouvernement évoque une concertation, y a-t-il eu dialogue avec les collectivités ?

La réponse est clairement non. Le gouvernement n'a pas travaillé avec nous. Cette concertation est une mascarade. Invités en juin à une réunion censée débattre de l'opportunité de la consigne, les représentants des collectivités ont découvert un ordre du jour consacré à la mise en œuvre : calendrier, financement et compensations.

Quel rôle jouent les industriels ? Nous pointons la pression de quelques grands metteurs en marché, essentiellement des géants de la boisson et du plastique qui poussent le projet. Sans compter les 500 millions à un milliard d'euros que générerait à leurs fournisseurs le déploiement d'automates. On peut légitimement se demander où sont les véritables intérêts.

Comment les élus se sont-ils mobilisés ? La mobilisation s'est élargie depuis 2023. Associations d'élus, fédérations professionnelles, ONG et acteurs du recyclage défendent une position commune contre la « fausse consigne ». Tous réclament un véritable plan plastique fondé sur les 14 propositions déjà formulées : notamment développer le tri partout et tout le temps.

Un passage en force est-il possible ? Face à une opposition de tous aussi large, reprenons sérieusement les discussions. Notre porte reste ouverte à condition que la consigne ne soit plus le cœur de la politique de recyclage et que les solutions proposées soient enfin examinées. Les objectifs prioritaires doivent rester la réduction des emballages plastique, le service public de proximité, le bon sens.

Plus de détails
encore



DANS LES TERRITOIRES



Sacs transparents redistribution à tous les habitants

Comme chaque année pour faciliter le tri, Calitom approvisionne les foyers en sacs de collecte (hors GrandAngoulême, Grand Cognac et CDC du Rouillacais). Depuis la mise en place du nouveau schéma de collecte, ce ne sont plus les sacs jaunes qui sont fournis mais les sacs gris transparents pour les ordures ménagères.

De septembre à fin octobre, les équipes seront à nouveau sur les routes pour remettre sur les dessus de boîtes aux lettres ou rebords de fenêtre les rouleaux de sacs gris transparents de l'année 2026/2027. Sur certaines communes, la municipalité a fait le choix de distribuer elle-même les sacs ou de les tenir à disposition en mairie. Les sacs jaunes ne sont plus distribués car les emballages et papiers recyclables peuvent être jetés directement en vrac dans les bacs jaunes qui ont été fournis. Pour les personnes

qui n'ont pas de bac par manque de place et ceux qui le souhaitent pour d'autres raisons, il est toujours possible d'utiliser des sacs jaunes. Il suffit de se rendre en mairie ou dans un pôle de valorisation (déchèterie) pour en obtenir gratuitement.

Sacs jaunes et sacs gris transparents y sont disponibles toute l'année en cas de rupture de stock.

Période estimée de passage sur votre commune : www.calitom.com/actualités



Plan B : des repairs cafés mensuels

Ouvert en avril 2025, Plan B, espace dédié à 100 % à la prévention-réduction des déchets, situé au 186 route de Paris à Gond-Pontouvre, ne cesse de proposer des actions de sensibilisation pour le grand public. Ainsi, un nouveau partenariat a été développé avec l'association « Les Petits Débrouillards » en charge de l'animation du Repair café. Un samedi matin par mois, apportez vos petits électroménagers en panne afin de participer à leur réparation grâce aux conseils de professionnels bénévoles.

**Plus d'infos : www.pluspropremaville.fr
(Agenda Evènements)**



Moins de végétaux, plus de broyat

Pour réduire les végétaux dans les pôles de valorisation (déchèteries), Grand Cognac organise des journées de broyage sur site pour les usagers et pour les besoins des services techniques. Début 2026, 4 journées ont permis de broyer 144m³ qui ont pu être entièrement écoulés (usages : dans les composteurs, en paillage).



ZOOM SUR

Tous les territoires représentés à Calitom

En tant que collectivité publique territoriale, Calitom est une organisation qui associe gouvernance politique et équipes opérationnelles. Les dernières élections 2026 ont à nouveau désigné M. Michaël LAVILLE, président de Calitom. Il conduira l'action et les projets du mandat 2026/2032 de la collectivité aux côtés des élus délégués de Calitom.

Le service public des déchets : des élus au service du territoire

Calitom associe l'ensemble des territoires pour garantir un **service public équitable, adapté aux réalités urbaines, rurales et périurbaines**, avec :

9 intercommunalités représentées
par un ou plusieurs délégués

1 comité syndical
84 délégués titulaires
pour définir les grandes orientations

1 bureau syndical
de 15 vice-présidents
pour piloter et suivre
les actions ainsi que les
décisions opérationnelles

3 commissions
> Services de proximité
> Services industriels, infrastructures
et ressources
> Comité d'agis pour Réduire
qui étudie les dossiers avant leur
examen par le bureau



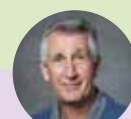
Michaël LAVILLE
Président



Fabrice AUDOIN
Pôles de valorisation



Thierry BASTIER
Relations territoriales



Jacky BONNET
Ressources Humaines



Patrick BORIE
Qualité Hygiène Sécurité
Environnement
Président de la CAO



Séverine CAILLÉ
Finances et innovations
numériques



Christian CROIZARD
Prévention et
mobilisation des
habitants du territoire



Anne DELPECH
Sol'R Parc Charente
et transition
écologique locale



Manuel DESVERGNE
Stratégie de
traitement



Muriel ENIQUE
Performance
des collectes



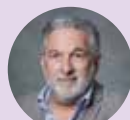
Jean-Pol GATELLIER
Recycleries et
développement
du réemploi



Laurent GEORGES
Valoparc : gestion
et avenir du site



Isabelle MOUFFLET
Coordination départementale
de la prévention et
élaboration du PLPDMA



Yannick PERONNET
Évaluation
des politiques
départementales



Marie-Jeanne VIAN
Travaux et
grands projets



Christian VIGNAUD
Atrion : entente
intercommunale et
gestion du site

Au service d'un intérêt commun

Aux côtés des élus, **300 agents publics assurent la gestion quotidienne** des déchets produits par les charentais et la mise en œuvre des projets décidés par les élus de Calitom.

Projets 2026/2032

- ✓ **Définir** un nouveau programme de prévention
- ✓ **Moderniser** les déchèteries
- ✓ **Anticiper** de nouvelles solutions de traitement de déchets en raison de la fermeture du centre de stockage de S^{te}-Sévère.

LES BONNES PRATIQUES

LES CUBIS DE VIN EN PLASTIQUE



Pratique, facilement transportable et économique pour le consommateur, le vin conditionné en "Bag in Box" est très plébiscité.

Composé de deux emballages différents, où le jeter une fois vide ? L'emballage en carton extérieur ainsi que la poche en plastique ou en aluminium vide de tout contenu avec son robinet, vont dans le bac jaune.

Attention toutefois à bien séparer les deux emballages (le carton d'un côté, la poche en plastique ou en aluminium de l'autre) avant de les jeter afin qu'ils soient recyclés. Imbriqués, ils ne pourraient pas être valorisés.

Le saviez-vous ? Pensez à privilégier les bouteilles de boisson en verre. Il est recyclable à 100% et à l'infini ce qui en fait un emballage durable.

ESSUIE-TOUT, SERVIETTES ET MOUCHOIRS EN PAPIER



Parce qu'ils contiennent l'appellation "papier", on pense qu'ils peuvent être recyclés et se jeter dans les sacs/bacs jaunes. Qu'en est-il vraiment ?

Il s'agit de faux-amis du papier ! L'essuie-tout, les serviettes et mouchoirs en papier blanc, qu'ils soient souillés ou non, ne se recyclent pas.

Deux solutions :

- > si vous avez un composteur individuel, vous pouvez les mettre dedans. C'est un bon complément aux déchets alimentaires ;
- > sinon, jetez-les dans votre sac transparent (ou noir) d'ordures ménagères.

Seuls les cahiers, journaux, feuilles de papier, revues, magazines, catalogues, enveloppes... vont dans le sac/bac jaune.



Un doute ?
www.calitom.com
www.pluspropremaville.fr



Pour un compost équilibré...

Pour réussir son compost et qu'il soit équilibré, il est nécessaire de diversifier ses apports : 50% de matières humides et molles (riches en azote, comme les fruits, les légumes, leurs épluchures, les restes alimentaires, les tontes de gazon...) et **50% de matières sèches et dures** (riches en carbone, comme les feuilles mortes, les coquilles d'œufs écrasées, les petits cartons en morceaux...). **Enfin, mélangez et aérez !** Les organismes vivants se chargent du reste.

UN PAS DE + vers le zéro déchet

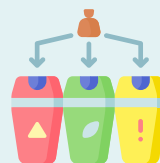
FAIRE LA FÊTE ECORESponsable

De nombreuses manifestations musicales ou culturelles animent le territoire charentais toute l'année et en particulier l'été. Un évènement génère une quantité conséquente et variée de déchets en peu de temps. Les collectivités en charge des déchets, les organisateurs et les participants sont de plus en plus sensibles à cette problématique.

**500g
à 1kg
de déchets
par personne**



La forte concentration de public et la consommation rapide sur site produisent jusqu'à une centaine de tonnes de déchets sur toute la durée d'un évènement. Une bonne organisation peut valoriser 65 à 95% des déchets.



**Valoriser
65 à
95% des
déchets**

DES DÉCHETS PARTICULIERS



Restauration (barquettes, assiettes et couverts recyclables ou non, restes, coquilles d'huitre, de moules...)



Buvettes (verres, bouteilles, canettes...)



Mégots, ordures ménagères (déco, objets abandonnés...)



Opter pour des solutions plus responsables



Objectif : produire moins, trier, composter et valoriser au maximum

L'accompagnement

- conseil aux organisateurs,
- mise en place de brigades vertes,
- fourniture d'équipements adaptés (points propreté, tables de tri...),
- lien avec des partenaires pour la valorisation locale (Les Jardins Respectueux, Eco in Pack pour les bouteilles en verre, éleveurs animaliers pour les restes...)

Alternatives

- eau du robinet et verres consignés,
- location ou réutilisation du mobilier et de la vaisselle (voire apport par les participants),
- portes sacs de tri bien visibles,
- doggybag pour les restes,
- compostage des déchets alimentaires,
- éviter les objets gratuits/goodies remis aux visiteurs...

Calitom, GrandAngoulême et Grand Cognac et le programme J'agis pour Réduire

accompagnent avec leurs différentes solutions : Musiques Métiſse, les Marchés de producteurs de pays, la Fête du Cognac, la Nuit des Bandas de Chasseneuil, Cognac Blues Passion, la Fête médiévale de La Rochefoucauld, le Festival de Confolens, la coupe d'Europe des Montgolfières de Mainfonds, la Foire de Barbezieux...

Le projet Reload It de Korum



Troisième lauréat lors de l'édition du concours "J'agis pour Réduire" en décembre 2024, Korum avait été récompensé pour son projet de reconditionnement de matériel informatique "Reload It". Un projet en pleine croissance qui continue de se développer.

Q. En quoi consiste le projet Reload It ?

R. Reload It est l'activité de réemploi et de reconditionnement informatique de Korum Group. Nous collectons, sélectionnons, préparons et fournissons du matériel informatique reconditionné : ordinateurs portables et fixes, stations de travail, serveurs et équipements réseaux. Nous intervenons aussi bien auprès des particuliers que des entreprises et des collectivités, avec l'objectif de prolonger la durée d'utilisation des équipements.



De nombreux équipements informatiques sont remplacés alors qu'ils restent fonctionnels. Pourtant, leur fabrication mobilise de nombreuses ressources et concentre l'essentiel de leur impact environnemental.



nous l'avons donc acheté en reconditionné pour des raisons économiques. Lors du COVID, nous avons proposé cette solution à certains de nos clients affectés par la crise. Puis nous avons souhaité encourager cette démarche auprès de tous. De nombreux équipements informatiques sont remplacés alors qu'ils restent fonctionnels. Pourtant, leur fabrication mobilise de nombreuses ressources et concentre l'essentiel de leur impact environnemental. Nous avons donc choisi d'agir

en prolongeant leur durée d'utilisation. Une démarche à la fois écologique et économique. Désormais, pour chaque demande de matériel, nous proposons, lorsque c'est pertinent, une solution neuve et une solution reconditionnée.

Q. Comment ce projet a vu le jour ?

R. C'est une solution qui s'est imposée comme une évidence et une volonté pour l'ensemble de l'équipe. Nous nous la sommes déjà appliquée à nous-mêmes. Quand nous avons lancé notre entreprise, nous n'avions pas les moyens financiers de nous équiper avec du matériel neuf,

Q. Avez-vous rencontré des freins ?

R. Au départ les clients étaient réticents. Certains souhaitent les derniers modèles.

D'autres craignent du matériel de moins bonne qualité, pas adapté. Maintenant, ceux qui nous connaissent partent directement sur du reconditionné. Et on nous contacte aussi pour ça. Selon les modèles, les configurations et les disponibilités, l'économie réalisée par rapport à un équipement neuf équivalent peut atteindre 70 %. Le matériel est garanti deux ans et nous assurons localement le conseil, la préparation et le service après-vente. Surtout, nous apportons un service adapté. Nous recherchons précisément la machine qui va correspondre à l'usage de la personne, y compris en termes de confort, afin qu'elle garde son matériel beaucoup plus longtemps. Nous la questionnons sur ses besoins en termes d'utilisation, de logiciels, d'ergonomie, de posture... Nous privilégions des gammes professionnelles robustes, réparables et évolutives. Bien choisis et entretenus, ces équipements sont conçus pour durer de nombreuses années. Notre objectif est de fournir une machine que son utilisateur pourra conserver le plus longtemps possible.

Q. Vous avez le projet d'aller plus loin ?

R. Pour répondre aux besoins des entreprises et des collectivités qui souhaitent mesurer et valoriser leurs actions en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale, nous développons un outil permettant de suivre le cycle de vie des équipements informatiques grâce à un QR code. Il permettra d'identifier les différentes étapes de la vie du matériel et d'estimer les gains environnementaux et économiques obtenus : prolongation de la durée d'usage, matières premières préservées, émissions évitées et réduction des déchets. Ces indicateurs pourront ensuite être intégrés au bilan RSE de l'organisation. En fin de vie, les équipements ne pouvant plus être réemployés seront confiés à une filière agréée de traitement des déchets électriques et électroniques.

Interview de Davy FOULATIER
Directeur de Korum Group
22 rue Louis Blériot - Magnac/Touvre
05 17 20 60 61 - <https://reloadit.fr/>

En savoir plus

22,3 KG

**environ de déchets
d'équipements électriques et
électroniques générés chaque
année par habitant en France,**
soit 7,7 appareils.

1,8

**équipement
numérique**

inutilisé par foyer et qui pourrait
potentiellement être réemployé
ou recyclé.

47%

**seulement de
déchets électriques
et électroniques
ménagers collectés**

alors que l'objectif réglementaire
est fixé à 65%.

**Un ordinateur portable
reconditionné,
c'est chaque année :**

- 27 kg équivalent CO₂ évités
- 127 kg de matières premières dont l'extraction est évitée
- 314 grammes de déchets électroniques évités

**comparativement à l'achat d'un
ordinateur portable neuf.**

50%

**de l'empreinte
carbone du numérique**

est issu des ordinateurs,
smartphones, téléviseurs et
tablettes. La majorité de cet
impact intervient dès leur
fabrication.

planB

Pour consommer autrement,
découvrir, apprendre
et se rencontrer

Seconde main, premier choix

39 €*



186 route de Paris
Gond-Pontouvre
Horaires et informations
sur www.grandangouleme.fr



calitom

Les associations



Les partenaires

